

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres de la commission
paritaire centrale de l'enseignement supérieur non
universitaire officiel subventionné**

A.Gt 20-11-2015

M.B. 29-01-2016

Modifications :

A.Gt 01-09-2016 - M.B. 30-11-2016

A.Gt 12-10-2016 - M.B. 13-01-2017

A.Gt 08-09-2017 - M.B. 05-10-2017

A.Gt 30-08-2018 - M.B. 14-09-2018

A.Gt 25-03-2019 - M.B. 07-05-2019

A.Gt 31-07-2019 - M.B. 20-09-2019

A.Gt 20-05-2021 - M.B. 31-05-2021

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, notamment l'article 252 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétences et de signatures aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française, notamment l'article 69 complété par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 décembre 1998, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 18 décembre 2001, 21 janvier 2004 et 14 mai 2009 et 14 octobre 2010 et 6 février 2014 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement du 23 novembre 1998 instituant la Commission paritaire centrale et les commissions paritaires locales de l'enseignement supérieur non universitaire officiel subventionné, modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 novembre 2001 ;

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel de l'enseignement officiel subventionné ;

Considérant qu'il convient de procéder à la nomination des membres de la Commission paritaire centrale de l'enseignement supérieur non universitaire officiel subventionné,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission paritaire centrale de l'enseignement supérieur non universitaire officiel subventionné :

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs dans l'enseignement officiel subventionné :

EFFECTIF	SUPPLEANT
M. Michel VAN KONINCKXLOO	M. Jean DEPLAN ;
M. Alain DISEUR	Mme Anne VERBEKE
M. Pascal LAMBERT	M. Thierry MARIQUE
M. Salvatore ANZALONE	M. Benoît FRANCK <i>[Remplacé par A.Gt 20-05-2021]</i>
Mme Annick LAPIERRE <i>[Remplacé par A.Gt 20-05-2021]</i>	Mme Joëlle VANHEE <i>[Remplacé par A.Gt 20-05-2021]</i>
Mme Marianne DAWIRS <i>[Remplacé par A.Gt 20-05-2021]</i>	Mme Anne-Françoise GEHLEN <i>[Remplacé par A.Gt 20-05-2021]</i>
Mme Dominique DAEMS	M. Renaud LORIDAN
M. Guy FOX	M. André NOSENT
M. Willy MONSEUR	M. Philippe MARTIN
M. Patrick DELCOUR	M. Sébastien DENIS <i>[Remplacé par A.Gt 20-05-2021]</i>
M. Hervé PETRE	M. Thierry ALBERT <i>[Remplacé par A.Gt 20-05-2021]</i>
Mme Marie-France MARLIERE	M. Roberto GALLUCCIO

Remplacé par A.Gt 01-09-2016 ; A.Gt 12-10-2016 ; A.Gt 08-09-2017 ; A.Gt 30-08-2018 ; A.Gt 25-03-2019 ; A.Gt 31-07-2019

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement officiel subventionné :

EFFECTIF	SUPPLEANT
M. Luc TOUSSAINT	M. Jorre DEWITTE
Mme Monique SIMON <i>[remplacé par A.Gt 31-07-2019]</i>	Mme Joëlle SILIEN
Mme Michèle HONORE	M. Pascal LAENEN <i>[Remplacé par A.Gt 20-05-2021]</i>
M. Olivier BOUILLON <i>[Remplacé par A.Gt 20-05-2021]</i>	M. Mathieu MASINI <i>[Remplacé par A.Gt 20-05-2021]</i>
Mme Valérie DE NAYER <i>[Remplacé par A.Gt 20-05-2021]</i>	Mme Sophie VAN CUTSEM
Mme Sophie GODFRINNE	M. Yves BRACONNIER
M. Joseph THONON	M. Christian MAILIER
Mme Stéphanie BERTRAND	M. Jean-Philippe LAHOUSTE
M. Jean BERNIER <i>[Remplacé par A.Gt 30-08-2018]</i>	M. Fabrice PINNA
Mme Claude DEMAZY <i>[Remplacé par A.Gt 30-08-2018]</i>	M. Hughes HEINE <i>[remplacé par A.Gt 08-09-2017 ; A.Gt 30-08-2018]</i>
Mme Annick MASSON	Mme Arlette VANWINCKEL
M. Michel POPIJN	M. Georges GERARD

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 20 novembre 2015.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale,
Lisa SALOMONOWICZ